

## DIXIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES D'ANIMAUX SAUVAGES: 20-25 NOVEMBRE 2011

La dixième Conférence des Parties (CdP10) à la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (CEM) s'ouvre aujourd'hui à Bergen, en Norvège et s'y poursuivra jusqu'au vendredi 25 novembre 2011. Durant la semaine, la CdP 10 examinera: les propositions concernant l'organisation et le développement stratégique de la famille de la CEM; la prorogation de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Méditerranée, de la Mer Noire et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS); la fusion de la CEM et de l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS); les fonctions du Secrétariat; et le Plan stratégique. La CdP 10 discutera également des mesures destinées à améliorer l'état de la conservation des espèces inscrites aux Annexes I et II et de questions de conservation, y compris: les sites et réseaux écologiques essentiels pour les espèces migratrices; les obstacles entravant la migration; le changement climatique et les espèces migratrices; et les maladies de la faune. Enfin, la CdP 10 se penchera sur les propositions soumises par les parties pour l'amendement des annexes de la Convention, dont sept portant sur des espèces comptant parmi eux, le géant Manta Ray (birostris), le mouton Argali (*Ovis ammon*) et le faucon Saker (*Falco cherrug*), proposés respectivement pour inscription aux Annexes I et II, et à l'Annexe I.

Un rapport sur les réseaux écologiques en tant qu'outil au service de la conservation des espèces migratrices, rapport intitulé "*Living Planet, Connected Planet: Preventing the End of the World's Wildlife Migrations through Ecological Networks*", sera lancé aujourd'hui. Durant la semaine encore, la CEM tiendra une réunion des bailleurs de fonds pour les gouvernements et les organisations non gouvernementales intéressés ainsi que pour le secteur privé, en vue d'améliorer la collaboration entre le Secrétariat de la CEM et ses donateurs.

La CdP a été précédée par une réunion du Comité permanent, tenue le 20 novembre 2011. Le Conseil scientifique s'était réuni auparavant les 17 et 18 novembre 2011. La première réunion des signataires du protocole d'accord concernant la conservation et la restauration du cerf de Boukhara (*Cervus elaphus bactrianus*) s'est déroulée le 20 novembre 2011.

La CdP10 de la CEM sera suivie, les 26 et 27 novembre, à la fois par la deuxième Réunion des Parties (RdP 2) à l'Accord de la CEM sur la conservation des gorilles et de leurs habitats, et par la septième réunion du Comité permanent de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA).

### BREF HISTORIQUE DE LA CEM

Les espèces migratrices sont vulnérables à un large éventail de menaces dont, notamment, le rétrécissement des habitats dans les zones d'élevage, la chasse excessive le long des voies de migration et la dégradation de leurs aires d'alimentation. Compte tenu des préoccupations exprimées à l'échelle internationale au sujet de ces menaces, la CEM a été adoptée en 1979. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1983. La CEM, connue aussi sous l'appellation de Convention de Bonn, énonce que les Etats doivent être les protecteurs des espèces migratrices qui vivent à l'intérieur ou qui traversent leurs juridictions nationales, et vise à la préservation des espèces aviaires migratrices terrestres et marines. La CEM compte actuellement 116 parties.

La Convention a été conçue pour permettre l'expansion et la révision des engagements et la mise en place d'un cadre à travers lequel les parties peuvent agir pour conserver les espèces migratrices et leur habitat par: l'adoption de mesures de protection strictes des espèces migratrices signalées comme étant en danger d'extinction dans toutes ou une partie importante de leurs gammes (les espèces inscrites à l'Annexe I de la Convention); la conclusion d'accords pour la conservation et la gestion des espèces migratrices qui se trouveraient dans un état de conservation défavorable ou qui bénéficieraient d'une coopération internationale importante (espèces inscrites à l'Annexe II); et, la conduite d'activités conjointes de recherche et de surveillance. A l'heure actuelle, plus d'une centaine d'espèces migratrices se trouvent inscrites à l'Annexe I.

La CEM prévoit également l'élaboration d'accords régionaux spécialisés en faveur des espèces inscrites à l'Annexe II. A ce jour, sept accords et 19 protocoles d'entente (PE) sont conclus à travers la planète. Les sept accords visent à conserver: les populations de chauves-souris européennes; les cétacés de la mer Méditerranée, de la mer Noire et la zone Atlantique adjacente; les petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord; les phoques de la mer des Wadden; les oiseaux d'eaux d'Afrique-Eurasie; les albatros et les pétrels; et les gorilles et leur habitat. Les dix-neuf PE portent sur la conservation: de la grue de Sibérie, du Courlis à bec grêle; des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique; des tortues marines de l'océan Indien et

de l'Asie du Sud; de la population de la grande outarde d'Europe centrale; du cerf de Bukhara; de la phragmite aquatique; des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique; de l'antilope saïga; des cétacés de la région des îles du Pacifique; des dugongs; du phoque moine de Méditerranée; de l'oie à tête rousse; des oiseaux des prairies méridionales d'Amérique du Sud; des flamants de la région haute des Andes; du Huemul des Andes du sud; des requins migrateurs; et des rapaces (oiseaux de proie d'Afrique et d'Eurasie). Ces accords et protocoles d'accord sont ouverts à tous les Etats de l'aire de répartition de l'espèce, indépendamment du fait qu'ils soient parties ou non à la Convention.

Huit plans d'action ont également été conclus sur: le trajet de migration centre-asiatique; les antilopes sahélo-sahariennes; la sterne voyageuse chinoise; la spatule à face noire; le bécasseau platyrhynque; le crabier de Madagascar; le râle à miroir; et le flamant nain. Il ya également trois initiatives sur les prises accessoires, les mammifères des zones arides eurasiennes et l'outarde Houbara.

**CdP6:** La sixième réunion de la CdP (4-16 novembre 1999, Ville du Cap, Afrique du Sud) a adopté des résolutions sur: les dispositions institutionnelles, les questions financières et administratives; les prises accessoires; la gestion de l'information; la conservation des albatros de l'hémisphère Sud; et les actions concertées en faveur des espèces inscrites à l'Annexe I. Sept espèces ont été ajoutées à l'Annexe I, dont, les lamantins des aires marines du Panama et du Honduras. Trente et une espèces ont été ajoutées à l'Annexe II, dont les dauphins du Sud-est asiatique et le requin baleine. Des recommandations ont été approuvées pour la mise en place de mesures de coopération en faveur de diverses espèces de l'Annexe II.

**CdP7:** La septième réunion de la CdP (18-24 septembre 2002, Bonn, Allemagne) a ajouté 20 espèces à l'Annexe I et 21 à l'Annexe II, les rorquals boréals et les cachalots, et le grand requin blanc étant inscrits aux deux. La CdP 7 a également adopté des résolutions sur: l'électrocution des oiseaux migrateurs, la pollution pétrolière offshore, les éoliennes, les études d'impact et les captures accessoires. La CdP a adopté des décisions portant notamment sur: les actions futures en faveur du petit rorqual antarctique, les baleines de Bryde et pygmées; l'amélioration de l'état de conservation de la tortue luth; l'accord sur la conservation du dugong; le trajet de migration du Pacifique américain, et l'Initiative centre-asiatique-indienne sur le trajet de migration des oiseaux d'eau.

**CdP8:** La huitième réunion de la CdP (20-25 novembre 2005, Nairobi, Kenya) a abordé: l'évaluation de la mise en application de la CEM; l'objectif consistant à réduire de manière importante le taux d'érosion actuel de la biodiversité, d'ici 2010; les mesures visant à améliorer l'état de conservation actuel des espèces inscrites à l'Annexe I, y compris les projets concernant les antilopes sahélo-sahariennes et la grue de Sibérie; les mesures visant à améliorer l'état de conservation actuel des espèces inscrites à l'Annexe II, y compris les rapaces, les requins migrateurs et les tortues marines; les propositions d'amendements aux Annexes I et II; le Plan stratégique de la CEM pour la période 2006-2011; le Plan de gestion de l'information de la CEM; et les dispositions financières et administratives. La réunion a ajouté 11 espèces à l'Annexe I et 16, à l'Annexe II, le requin pèlerin, le cerf de Bukhara et de court-dauphin commun étant inscrits aux deux, et ont assisté à la signature de nouveaux PE sur l'éléphant d'Afrique de l'ouest et l'antilope saïga.

**COP9:** La neuvième réunion de la CdP (1-5 décembre 2008) a adopté 17 résolutions et cinq recommandations. 11 espèces y ont été inscrites à l'Annexe I de la Convention, dont trois espèces de dauphins et le lamantin ouest-africain, ainsi que les guépards, à l'exception des populations du Botswana, du Zimbabwe et de la Namibie, pour lesquelles des quotas sont en place au titre de la Convention sur la Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Les espèces inscrites à l'Annexe II comprennent le chien sauvage africain, l'antilope saïga et plusieurs populations de dauphins. Au terme d'intenses négociations, le requin mako, le requin-taupe commun et la population de l'aiguillat commun de l'hémisphère nord ont été également inscrites à l'Annexe II. La proposition d'inscrire le faucon Saker à l'Annexe I a été finalement retirée, mais une résolution définissant l'orientation des travaux futurs sur cette espèce, a été adoptée. Elle propose son inscription à la CdP 10, à moins que son état de conservation s'améliore de manière significative.

#### **LES FAITS SAILLANTS DE LA PERIODE INTERSESSIONS**

**COMITÉ PERMANENT 35 DE LA CEM:** La 35<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la CEM s'est tenue le 5 décembre 2008. Elle a élu, entre autres, les officiels devant occuper les postes de président et de vice-président et les membres du sous-comité sur le budget, pour la période triennale 2009-2011.

**REQUINS II:** La deuxième réunion sur la coopération internationale en faveur des requins migrateurs, au titre de la Convention sur les espèces migratrices (requins II) s'est tenue du 6 au 8 décembre 2008 au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome, Italie. L'objectif de la réunion était de parvenir à un accord sur la forme définitive de l'instrument devant guider la gestion des requins migrateurs, sur la base de deux projets d'instruments, un instrument juridiquement contraignant (IJC) et un instrument juridiquement non contraignant (IJNC) élaborés par le Secrétariat de la CEM, en concertation avec un groupe de pilotage intersessions sur les requins migrateurs. REQUINS II s'est accordé sur un instrument juridiquement non contraignant sous forme d'un protocole d'accord pour la conservation des requins migrateurs et a adopté une "Déclaration sur les conclusions de la Réunion".

#### **PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'ELEPHANT**

**D'AFRIQUE DE L'OUEST:** La première réunion des Etats signataires (RdS) du Protocole d'accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*), a eu lieu à Accra, au Ghana, les 30 et 31 mars 2009. Les participants y ont adopté une déclaration portant, notamment sur: le programme de travail des exercices 2009-2011; l'appui à la recherche de ressources financières pour l'exécution du programme de travail établi; et la finalisation d'une liste des zones transfrontières où les activités de collaboration doivent être renforcées pour la gestion des éléphants transfrontaliers.

**COMITÉ PERMANENT DE LA CEM (REUNION EXTRAORDINAIRE):** Le Comité permanent de la CEM s'est réuni en session extraordinaire le 8 juin 2009 pour, entre autres, examiner la décision du Directeur Exécutif du PNUE de transférer Robert Hepworth, Secrétaire exécutif du Secrétariat de la CEM, au siège du PNUE à Nairobi .

**REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CEM (REUNION DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS):** Le Conseil scientifique de la CEM s'est réuni le 13 juin 2009 à

Bonn, Allemagne, pour la planification de ses activités et pour examiner, entre autres, la question de savoir si le Conseil devait rédiger un document expliquant le but des annexes.

**COMITÉ PERMANENT 36 DE LA CEM:** La 36<sup>e</sup> session du Comité permanent de la CEM s'est tenue les 2 et 3 décembre 2009 à Bonn, Allemagne, pour, entre autres, adopter les amendements apportés au Code de conduite applicables dans les partenariats avec le secteur privé.

**REQUINS III:** La troisième réunion sur la coopération internationale en faveur des requins migrateurs (REQUINS III) au titre de la CEM, s'est déroulée du 10 au 12 février 2010 à Manille, Philippines, et a été précédée par une réunion technique consacrée à l'élaboration d'un plan de conservation et de gestion des requins migrateurs, les 8 et 9 février. Les participants y ont adopté un protocole d'accord juridiquement non contraignant sur la conservation des requins migrateurs et une procédure claire pour l'achèvement des travaux sur le PCG. A travers des consultations non officielles, les délégués ont convenu que l'ensemble des sept espèces de requins inscrites actuellement aux Annexes I et II de la CEM (le requin pèlerin, le grand requin blanc, le requin baleine, le requin aiguillat commun, le requin taupe commun et les requins mako à court et à long ailerons) seront examinées dans le cadre du PA.

**RDS 2 DU PA SUR LA PHRAGMITE AQUATIQUE:** La Seconde RdS au protocole d'accord concernant les mesures de conservation de la Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*) s'est tenue au Parc national de Biebrza, Pologne, du 13 au 15 mai 2010. Les participants y ont procédé à un échange de données sur l'état d'avancement du Protocole d'accord et de la mise en œuvre du Plan d'action.

**RDS 7 DU PA SUR LA FRUE SIBÉRIENNE:** La septième RdS au Protocole d'accord concernant les mesures de conservation en faveur de la grue de Sibérie (*Grus leucogeranus*) s'est déroulée à Bonn, Allemagne du 10 au 12 juin 2010. Les participants y ont convenu que le Secrétariat de la CEM produirait un résumé des priorités et enverrait ces résumés aux gouvernements nationaux, accompagnés de demandes de soutien.

**16<sup>e</sup> REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CEM:** Le Conseil scientifique de la CEM s'est réuni du 28 au 30 juin 2010 à Bonn, Allemagne, a décidé, notamment, d'avoir une coopération et une collaboration plus étroites avec la CITES et la FAO, en particulier dans les situations d'urgence.

**RdS 2 DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES ANTILOPES SAÏGA:** La Seconde RdS du protocole d'accord concernant la conservation, la restauration et l'exploitation durable de l'antilope saïga (*Saiga tatarica*) s'est tenue à Oulan-Bator, Mongolie, les 9 et 10 septembre 2010. A cette réunion, les participants ont reconnu que la mortalité massive de 12 000 saïgas, due à une maladie survenue en mai 2010 dans la population de l'Oural, au Kazakhstan occidentale, a déstabilisé et les efforts de conservation à long terme et l'aide nécessaire de la part de la communauté internationale après l'irruption du fléau.

**RdP 6 D'EUROBATS:** La sixième RdP à l'Accord sur la conservation des populations de chauves-souris européennes a eu lieu du 20 au 22 septembre 2010 à Prague, République tchèque. Les participants y ont adopté plusieurs résolutions portant, notamment sur: la migration des chauves-souris, les éoliennes et les chauves-souris en tant qu'indicateurs de biodiversité.

**RdS 1 AU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES DUGONGS:** La première RdS au Protocole d'accord sur la conservation et la gestion des dugongs et de leurs habitats dans toute leur aire de répartition, s'est déroulée à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, du 4 au 6 octobre 2010. Les participants

y ont abordé: l'extension du champ d'application du protocole d'accord, par l'ajout d'autres Etats de l'aire de répartition, en tant que signataires; les activités menées jusque là, et la meilleure façon de faire progresser la mise en œuvre du Protocole d'accord et le plan connexe de conservation et de gestion.

**RdP 4 D'ACCOBAMS:** Les parties à l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Méditerranée, de la mer Noire et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS) se sont réunies du 9 au 12 novembre 2010 à Monaco, et ont adopté le "Programme de travail des exercices 2011-2013", ainsi que les lignes directrices encadrant: l'observation du commerce des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS; les bonnes pratiques et procédure dans le traitement des cas de mortalité des cétacés, liés aux produits chimiques et à la pollution acoustique et biologique; la coordination de la réponse au problème de l'échouage des cétacés durant la survenue de mortalité causée par des agents infectieux et efflorescences algales nuisibles; et l'impact du bruit anthropique sur les cétacés, dans la zone de l'ACCOBAMS.

**COMITÉ PERMANENT 37 DE LA CEM:** Le Comité permanent de la CEM s'est réuni du 22 au 24 novembre 2010 à Bonn, en Allemagne. Il y a décidé, entre autres, que le Secrétariat de la CEM élaborerait, pour les correspondants nationaux, des directives provisoires sur la façon dont les stratégies et plans d'action (SPANB) doivent être rédigés, en tenant compte de la conservation des espèces migratrices pertinentes à la CEM et ses instruments; et, pour la CdP 10, un projet de résolution instituant un groupe de travail, chargé d'élaborer le Plan stratégique de la période 2015-20, et de le soumettre, pour approbation, aux membres du Comité permanent.

**RdS 1 DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES OISEAUX DES PRAIRIES:** La première RdS du Protocole d'accord sur la conservation des espèces d'oiseaux des prairies migrateurs du sud du continent sud-américains et de leurs habitats, s'est tenue le 14 décembre 2010 à Asuncion, au Paraguay. Les participants y ont adopté le Plan d'action pour les oiseaux des prairies migrateurs du sud du continent sud-américain.

**RdS 2 DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'ÉLEPHANT D'AFRIQUE OCCIDENTALE:** La seconde RdS du protocole d'accord concernant l'éléphant d'Afrique occidentale a eu lieu les 20 et 21 juin 2011 à Niamey, Niger. Les participants y ont discuté de la révision du programme de travail international à moyen terme et de la finalisation de projets transfrontaliers.

#### REUNIONS CONNEXES DE LA CDP 10

**CONSEIL SCIENTIFIQUE 17 DE LA CEM:** Cette réunion a eu lieu du 17 au 18 novembre 2011, présidé par John Mshelbwala (Nigeria). Le Secrétariat y a souligné que le rôle futur du Comité avait besoin d'être renforcé, outre l'accroissement de l'efficacité, à travers l'optimisation des travaux intersessions. Ils y ont fait état du processus intersessions sur la forme future de la CEM, le Président du Groupe de travail sur la forme future ayant été prié de réviser les propositions de manière à y rendre compte des activités les plus importantes déterminées par le comité de rédaction, et de la prorogation, jusqu'en 2014, du Plan stratégique de la Convention pour la période 2006-2011, avec les amendements au processus examinés à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité permanent sur la forme future de la CEM. Parmi d'autres points examinés, il y a lieu de citer: le mode opératoire dans le traitement des situations d'urgence, telles que la survenue d'une mortalité massive d'espèces, certains membres faisant part de leur préoccupation

sur le risque de voir le terme «urgence» s'avérer restrictif; les impacts des débris marins; les sites et réseaux écologiques essentiels pour les espèces migratrices; l'approbation d'une résolution qui invite le Conseil scientifique à mener une évaluation des réseaux disponibles; les «Lignes directrices révisées relatives au fonctionnement du Programme des petites subventions»; et, la contribution potentielle de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

**COMITÉ PERMANENT 38 DE LA CEM:** Cette réunion a eu lieu le samedi 19 novembre 2011 et a été présidée par le président du Comité permanent sortant, Mohammad Sulayem (Arabie Saoudite). Le Secrétariat y a présenté les programmes de travail communs (PTC) visant à accroître la collaboration avec la CITES, la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) et la Convention de Ramsar. La Norvège et le Pakistan ont proposé des collaborations complémentaires avec les organes opérant dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. La Secrétaire exécutive, Elizabeth Mrema, a déclaré que les collaborations se passaient sur une base ad hoc. Le CP a approuvé les PTC.

La Secrétaire exécutive, Mrema, a donné un aperçu des propositions concernant la composition du Comité permanent, qui sera décidée vendredi 25 novembre 2011, à la 39<sup>e</sup> réunion du Comité permanent.

**RdS 1 DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE CERF DE BUKHARA:** Cette réunion a eu lieu le 20 novembre 2011, avec les parties Kazakhstan, Tadjikistan et Ouzbékistan, ainsi que des experts internationaux réunis pour examiner l'état de conservation du cerf de Boukhara et pour s'accorder sur les priorités futures au titre du protocole d'accord de la CEM sur la conservation et la restauration du cerf de Boukhara. Les parties ont entendu que depuis 2002, lorsque le protocole d'accord a été conclu dans le cadre de la CEM, la population globale du cerf de Boukhara en Asie centrale a quadruplé, leur nombre passant de 350 à 1620. Les parties ont convenu de soumettre au Secrétariat des rapports semestriels sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du protocole d'accord et du plan d'action. Les délégués ont décidé de revoir et d'actualiser le Plan d'action et d'ajouter au PA, l'Afghanistan en tant qu'Etat supplémentaire de l'aire de répartition. Les participants ont conclu la réunion en signant une déclaration commune comportant des points d'action clés, réitérant leur engagement en faveur de la conservation du cerf de Boukhara, à travers toute son aire de répartition.

### **CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA CDP 10**

Dimanche 20 novembre 2011, la CdP10 a débuté par un spectacle musical, qui a inclus la participation du public dans l'une des chansons présentées.

Au cours de la séance d'ouverture, son Altesse, le prince Bandar Al-Saoud, d'Arabie Saoudite, président du Comité permanent de la CEM sur l'avenir de la CEM, a exhorté les parties à s'entendre sur des options permettant de fournir à la CEM l'appui institutionnel et les ressources adéquates pour la réalisation de ses objectifs.

Souhaitant aux participants la bienvenue à Bergen, Lisbeth Iversen, commissaire, municipalité de Bergen, a indiqué que les espèces migratrices "ne connaissent pas de frontières" et, rappelant la responsabilité de protéger ces espèces, a déclaré "elles appartiennent à nous tous, et nous tous, leur appartenons".

Amina Mohammed, directrice exécutive adjointe du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), soulignant la nécessité de lutter contre la pauvreté et les

inégalités lorsque nous envisageons la conservation de la biodiversité, a parlé du travail du PNUE en faveur de l'économie verte et de la valorisation économique de la biodiversité et des services écosystémiques.

Elizabeth Mrema, secrétaire exécutive de la CEM, a signalé le rétablissement des populations de l'antilope Saiga, a souligné l'utilité des protocoles d'accord entre les divers mécanismes de la CEM pour la conservation des espèces migratrices, ajoutant que la réussite dépendait de la coopération des Etats de l'aire de répartition, de la volonté politique et de la fourniture d'un financement adéquat et de synergies entre les AEM.

Mohammed a ensuite invité les représentants de cinq conventions relatives à la biodiversité à discuter: des synergies; de la manière dont leurs secrétariats respectifs contribuent à la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats; des avantages de la collaboration avec la CEM et entre elles; et des efforts de collaboration susceptibles d'être améliorés.

Mettant en exergue les efforts de collaboration entre la CEM, la CITES, la Convention de Ramsar, la FAO, la CDB et d'autres, John Scanlon, secrétaire général de la CITES, a souligné la nécessité de travailler en collaboration pour faire en sorte que les espèces, et pas uniquement les écosystèmes, soient dans le programme de conservation.

Nick Davidson, secrétaire général adjoint de Ramsar, a ajouté que la collaboration est nécessaire, non seulement entre les secrétariats et les mécanismes de la Convention, mais aussi au niveau national, y compris entre les correspondants de la Convention et à travers les ministères gouvernementaux.

Shakheel Bhatti, secrétaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA), a parlé de la participation de l'accord dans le Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité, et a souligné la nécessité de "parler d'une seule voix" dans tous les secteurs, pour exprimer les préoccupations concernant l'érosion de la perte de biodiversité. Il a également mis en relief les synergies, telles que la similarité entre les concepts "d'utilisation rationnelle" dans le cadre de la CEM et "d'utilisation durable" dans le cadre du TIRPGAA.

Regardant vers la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD ou Rio + 20) en 2012, Peter Shei, représentant de la Norvège et ambassadeur de la CEM, a encouragé le dialogue et l'implication du secteur de l'entreprise et d'autres secteurs, tels que ceux du changement climatique et du commerce, à impulser la coopération et l'entente entre les secteurs.

Elizabeth Mrema a souligné la nécessité d'éviter la duplication des efforts, conseillant en particulier de développer les synergies au niveau national, telles que la communication entre les correspondants nationaux et la participation de tous les accords relatifs à la biodiversité dans l'élaboration des SPANB.

Fernando Spina, conseiller scientifique de la CEM, Italie, a déclaré que la diversité des approches relatives à la protection des espèces migratrices dans les Etats de l'aire de répartition est un défi posé à leur conservation et a appelé à la coopération et à l'élaboration d'objectifs communs.

S.E. Erik Solheim, ministre norvégien de l'Environnement, a déclaré que la Norvège s'est construite sur des espèces migratrices comme le saumon, qui sont un produit d'exportation important, et divers oiseaux qui reviennent en mai et en avril.

En conclusion, le prince Bandar Al-Saoud a déclaré que la plupart des pays ont des espèces migratrices et que leur conservation dépend de la confiance et du partenariat entre Etats de l'aire de répartition.